

[Service Question/Réponse World Sailing sur les Règles de Course à la Voile](#)



Q&R 2022.010

Publiée le 28 novembre 2022

Port d'un harnais modifié

Situation

Les règles de classe autorisent l'utilisation d'un harnais d'un poids maximum de 4 kg.
Un concurrent utilise un harnais qui pesait 2,5 kg à l'achat et 3,9 kg après modification.

Question

Sera-t-il considéré comme un équipement dont le but est d'augmenter le poids du concurrent ?

Réponse

Cela dépend.

Si le but principal de la modification du harnais est d'augmenter son poids en ajoutant des éléments ou des composants lourds, le port d'un tel équipement sera considéré comme une augmentation délibérée du poids du concurrent et, par conséquent, cela enfreindra la règle 50.1(a), même si le harnais est dans la limite du poids maximum autorisé par les règles de classe.

Le même principe s'applique au port d'un équipement inutilement lourd non modifié.